



REPUBLICQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-084

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, et Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

David SUC représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Sébastien VINCENT représenté par Brigitte ROCHE et Ludovic LHOSTE représenté par Patricia GOUDARD.

Absents :

Raoul GANIVET, Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	17
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	2

Objet : MUSEE – Adhésions aux associations

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, informe les membres du conseil municipal les adhésions du Musée :

○ AARAC (Association Auvergne Rhône Alpes des Conservateurs)

L'Association Auvergne Rhône Alpes des Conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées de France (AARAC), est une section régionale de l'Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France (AGCCPF). Son réseau réunit des professionnels des 140 musées de France répartis sur les 12 départements qui composent le territoire de la Région AURA.

L'AARAC a pour principale mission la mise en réseau des professionnels des musées de la Région AURA. Elle est notamment engagée dans la formation des personnels et la mise en œuvre de projets scientifiques et culturels communs à destination des publics, dans l'objectif de promouvoir les musées de la Région.

L'adhésion de la Commune à l'AARAC, d'un montant annuel de 80 €, permet au musée des manufactures de dentelles de bénéficier du partage d'expériences et d'entraide professionnelle.

○ AFET (Association Française d'Etude du Textile)

L'Association Française pour l'Etude du Textile (AFET) a pour but de promouvoir et de développer les recherches sur la fabrication, l'utilisation et la conservation des textiles sous toutes leurs formes, et quels que soient les termes sous lesquels ils sont habituellement désignés (textiles anciens, historiques, archéologiques, folkloriques, ethnographiques, industriels, contemporains, créations artistiques et autres...).

De plus, l'AFET organise régulièrement des colloques et des journées d'étude permettant aux professionnels de partager leur expérience et d'enrichir leur connaissance.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 18/09/2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 18 voix pour, 2 abstentions (Pierre ASTOR et Antoine MALEYSSON) :

- Décide d'adhérer pour l'exercice 2025 L'AARAC pour un montant de 80 € et à l'AFET pour un montant de 65 €,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

